



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 décembre 2005

Convention équipe mobile SAMU Social

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 novembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 décembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul
SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève
RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme
Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX,
Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE,
M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Nathalie BEGUIER.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M.
Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 décembre 2005

DELIBERATION D20050480

DREMOS

Convention équipe mobile SAMU Social

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le respect des principes généraux énoncés dans le référentiel national « Accueil, Hébergement, Insertion », l'équipe mobile du SAMU Social répond aux problématiques sociales rencontrées par des personnes en situation de précarité ou d'exclusion. Cette équipe recherche, en lien avec le 115 (Centre Hospitalier), des solutions de transport et d'hébergement, et collecte des informations utiles à la résolution des situations repérées.

L'équipe mobile, composée de trois agents, intervient sur le territoire de la Ville de Niort (accompagnement étendu sur le territoire de l'agglomération niortaise) et la gestion en est confiée à l'Agence Municipale de Médiation.

En partenariat avec le 115, l'équipe mobile fonctionne durant la période hivernale du 1^{er} novembre 2005 au 31 mars 2006. Pendant l'hiver et comme convenu avec la DDASS, la Croix-Rouge Départementale intervient le mardi et le mercredi de 18 heures à 1 heure du matin. L'équipe de l'Agence Municipale prenant en charge les autres jours de la semaine (jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi de 18 heures à 1 heure).

Sous réserve des crédits mis à la disposition par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, l'Etat (DDASS Deux-Sèvres) s'engage à verser la somme de 15 000 euros pour mener à bien la mission.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention,
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint Délégué à signer la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	11

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)